

Foire aux questions APB 2017

Je n'arrive pas à **m'inscrire**

Cliquez sur "m'inscrire" en haut à droite de la page ; puis "continuer". Suivez les instructions jusqu'à l'obtention de vos identifiants (numéro de dossier et code confidentiel). conservez les très précieusement ils vous seront demandés pour chaque connexion à votre dossier.

je ne connais pas mon INE où puis-je le trouver

votre INE est votre identifiant national élève. Il est composé de 10 chiffres + une lettre. Vous le trouverez sur votre relevé de notes anticipées au bac et/ou sur vos bulletins scolaires. En cas de besoin contacter votre établissement d'origine

J'ai perdu mes codes

Vous pouvez demander de nouveaux codes via la rubrique "codes perdus" en dessous des champs de saisie des identifiants. Ne faites cette demande qu'une fois. Attendez de recevoir vos codes sur l'adresse mail figurant sur votre dossier, ils sont envoyés immédiatement mais cela peut prendre quelques minutes suivant les prestataires. S'ils n'arrivent pas, chercher dans les "messages indésirables" ou les "spams".

ATTENTION : il est possible que cette rubrique n'apparaissent pas lorsque vous êtes connecté sur une tablette ou un téléphone portable.

J'ai eu **mon bac en 2016**, mes codes APB ne fonctionnent plus

Vous devez créer un nouveau dossier pour la session 2016 et vous aurez de nouveaux identifiants. Les codes des années précédentes ne fonctionnent plus.

Si vous utilisez la même adresse mail que la session précédente il peut vous être proposé de récupérer les éléments de votre dossier de l'année dernière (scolarité, bulletins ...)

Je n'arrive pas à valider mes **bulletins scolaires**

Il ne doit y avoir aucune case vide dans vos bulletins scolaires. Si vous n'avez pas de notes, indiquez "N" pour non noté, "D" pour dispensé. Certaines formations ne demandent pas la saisie des notes ou ne demandent pas les appréciations. Saisissez seulement ce qui vous est demandé. Si le problème persiste signalez-le via la rubrique "contact" de votre dossier.

Je ne trouve pas la **rubrique "bulletins scolaires"**

La rubrique bulletins scolaire apparaît après la saisie des vœux. La saisie des bulletins de première et de terminale dans votre dossier électronique n'est pas automatique. Certaines formations ne demandent pas cette saisie donc l'onglet n'apparaît pas.

Je ne trouve pas mon **établissement**

Lorsque vous êtes à la rubrique "scolarité actuelle", indiquez seulement le nom de votre établissement, puis la ville et lancez la recherche. Vous aurez ensuite une phrase vous indiquant "aucun établissement ne correspond à vos critères" et vous aurez alors une case **SAISIR**.

L'**option facultative** de mon bac n'apparaît pas dans l'onglet baccalauréat

Les options demandées dans la rubrique "Baccalauréat" portent uniquement sur des sections particulières (internationale, bi-nationale, européenne). Les options facultatives n'apparaissent pas mais elles sont présentes dans vos bulletins scolaires.

A quoi correspond le "**nombre de parts de bourse**"

Il correspond au nombre de parts unitaires de bourse qui se trouve sur votre attestation de notification de bourse remis par votre lycée en début d'année ainsi que sur la facture trimestrielles remise aussi par le lycée chaque trimestre. Ce nombre de parts varie entre 3 à 10.

Je souhaite faire une **demande de bourse** pour l'enseignement supérieur. Que dois-je faire ?

Votre demande de bourse se fait directement sur le [site du CROUS de l'académie de Limoges](#). Vous y avez accès à partir de votre dossier APB (onglet "inscription", rubrique "critères sociaux"). Si vous avez des questions, veuillez prendre contact directement avec le CROUS.

Je n'arrive pas à **confirmer** ma candidature pour une formation

La confirmation d'une candidature n'est possible qu'une fois que le dossier électronique est renseigné dans son intégralité en fonction de ce qui a été demandé par l'établissement (CV, lettre de motivation, notes ...). Si vous êtes un élève de terminale et que votre établissement participe à la remontée automatique des notes, vous devez attendre que l'établissement est validé sa remontée.

Je ne trouve pas **la formation** de mon choix

Regardez attentivement les intitulés des diplômes. Certaines formations n'effectuent pas leur recrutement par APB. Si la formation que vous souhaitez suivre n'est pas gérée par APB, adressez vous directement à l'établissement concerné.